

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 72

Rubrik: Chez nous et à l'étranger

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

France

Les cadres féminins

Bilans et perspectives

Le Centre d'information des cadres féminins (C.I.C.F.) fondé en 1965, est une association féminine qui connaît un succès grandissant. Le but de cette Association mérite d'être cité : ce n'est pas « la revendication en faveur des femmes, mais l'étude des solutions à donner aux problèmes à la fois sentimentaux, psychologiques et pratiques posés par l'insertion des femmes dans le monde du travail. Il s'agit d'acquiescer la parité dans le monde économique, politique et intellectuel sans la demander ni à plus forte raison l'exiger, mais en faisant en sorte qu'elle devienne chose normale ; non pas conquérir mais influencer ; pour cela ne pas chercher à démontrer qu'une femme peut travailler, commander, organiser, juger comme un homme, mais qu'elle peut le faire comme une femme et que c'est aussi bien... »

Pour sa première journée d'études, le 2 octobre 1966, à Royoumont, le C.I.C.F. a cherché à tirer un bilan des problèmes des cadres féminins et surtout à dessiner les perspectives de l'action future.

Tandis que M. Jean Dubois, sociologue, et M. Bernard Krief, conseiller d'entreprises, s'attachaient à définir les conditions et les conséquences d'une meilleure intégration des femmes dans la société industrielle au niveau des postes à responsabilités, les oratrices de la matinée, Mme Sartin, administrateur civil, présidente des débats, Mme Menissee, directrice de l'Ecole, tout en déplorant que les possibilités de promotion et de perfectionnement soient encore trop souvent refusées aux femmes, ont souligné combien l'éventail des carrières qui leur étaient ouvertes s'était désormais diversifié.

D'un autre côté, à la suite de cette transformation de la condition féminine, les structures nagèrent rigides de la société s'assouplissent et s'humanisent ; elles deviennent libérales et plus efficaces, observe M. de Peretti : subordination et supériorité cèdent le pas à l'interdépendance et spécificité.

Les quatre carrefours de l'après-midi permirent aux animatrices de C.I.C.F. de présenter et de soumettre à la discussion les grandes lignes de leur programme pour 1967 :

Ce programme comporte notamment : — la réalisation d'une enquête sur l'emploi des femmes faisant partie des cadres, avec l'aide technique d'une Caisse interprofessionnelle de retraite ;

— l'instauration d'un cycle d'informations en faveur des élèves des classes d'orientation et des classes terminales ;

— l'organisation de rencontres entre responsables syndicaux et politiques, d'une part, et les cadres, d'autre part ;

— le C.I.C.F. prévoit enfin de consacrer son prochain colloque annuel, qui se tiendra en octobre 1967, au problème des équipements et des services collectifs.

SUISSE

TESSIN

Pour un notariat également féminin

Le Conseil d'Etat du Tessin propose de modifier la loi sur le notariat qui établit que seules les personnes jouissant de leurs droits politiques peuvent exercer cette profession ; il demande que ce droit soit étendu aux femmes tessiennes domiciliées dans le canton, titulaires d'un doctorat en droit et habilitées à la profession par un certificat du Tribunal d'appel. La décision définitive appartient au Grand Conseil. Le Tessin compte actuellement cinq avocates. A.S.F.

Une bonne nouvelle

Pendant le congrès du parti conservateur qui a eu lieu le 15 janvier à Bellinzone, en vue des prochaines élections, on a modifié le statut en donnant à la femme tessinoise le droit d'entrer comme membre du parti avec parité absolue.

A. Volonterio.

C'est la première fois qu'un parti tessinois ouvre ses portes aux femmes, leur donnant une part active dans la vie du parti. Donc un événement historique qui comptera dans les années prochaines.

Bâle

Droit de vote pour les catholiques romaines

Depuis cette année, les femmes catholiques romaines de Soleure et de Bâle ont le droit de vote en matières ecclésiastiques. Les Bâloises ont également le droit d'éligibilité.

Pour les Suissesses épousant des étrangers

Un office de renseignement à la disposition des Suissesses épousant des étrangers vient d'être créé à Zurich. Cet office s'est fixé pour tâche de fournir à ces candidates au mariage une excellente documentation sur le futur pays d'adoption et de les mettre en contact avec des personnes ayant vécu longtemps au loin et capables de leur donner des renseignements précis. L'office peut également informer les futures épouses de certains aspects juridiques du mariage dans divers pays étrangers. Cet office a été créé sur la recommandation de la Fédération des églises protestantes de Suisse.

Devenez tutrice bénévole!

Pour certains êtres malchanceux, il est nécessaire de trouver un tuteur ou une tutrice qui peut, dans bien des cas, tirer son pupille de l'ornière et « le remettre dans le circuit » au bout d'un certain temps.

Pour beaucoup de personnes mises sous tutelle, l'aide, les conseils, l'amitié d'un bon tuteur peuvent avoir une influence décisive sur leur destinée et compenser dans une certaine mesure les duretés de leur sort.

Il faut que l'opinion publique soit informée des qualifications nécessaires pour devenir tuteur ou tutrice et c'est dans ce but que nous publions les renseignements suivants :

Le code civil prescrit qu'un tuteur doit être nommé dans les cas suivants :

a) lorsqu'un mineur a perdu ses deux parents (art. 368) ou que ses parents ont été déchus de la puissance paternelle (art. 285), éventuellement lorsque le père ou la mère investi de la puissance paternelle se remarie (art. 286), ou encore lorsque l'autorité tutélaire n'attribue pas la puissance paternelle au père ou à la mère d'un enfant illégitime (art. 324 sq) ;

b) lorsqu'un majeur, pour cause de maladie mentale ou faiblesse d'esprit, est incapable de gérer ses affaires, ne peut se passer de soins et secours permanents ou menace la sécurité d'autrui (art. 369) ;

c) lorsqu'un majeur, par ses prodigalités, son ivrognerie, son inconduite ou sa mauvaise gestion, s'expose, lui ou sa famille, à tomber dans le besoin, ne peut se passer de soins et secours permanents ou menace la sécurité d'autrui (art. 370) ;

d) lorsqu'un majeur est condamné pour un an au moins à une peine privative de liberté (art. 371) ;

e) lorsqu'un majeur demande sa mise sous tutelle, ayant établi qu'il est empêché de gérer convenablement ses affaires par suite de faiblesse sénile, de quelque infirmité ou de son inexpérience (art. 372) ;

Dans ces divers cas, l'autorité tutélaire a le choix entre la désignation d'un tuteur officiel (dénommé parfois tuteur général), professionnel, ou d'un tuteur privé bénévole. Les tuteurs officiels sont surchargés. On leur remet les tutelles les plus difficiles. Beaucoup de cas doivent être confiés à des tuteurs privés. Lorsqu'il n'y a pas de biens à gérer, le mandat de tutelle n'est pas rétribué ; il est considéré comme un devoir civique. En revanche, les dépenses (déplacements, frais de port) sont remboursés. Les femmes peuvent être nommées tutrices. Il n'est pas nécessaire d'être juriste. Les qualités de cœur et le bon sens sont les qualifications essentielles.

L'autorité tutélaire a beaucoup de peine à trouver des personnes qui acceptent d'être tuteur ou tutrice d'un enfant ou d'un adulte. C'est pourtant une noble mission. Certaines personnes redoutent les responsabilités qui leur paraissent attachées à cette charge. Elles sont cependant bien moins étendues que celles encourues par des parents. Le tuteur n'a pas le devoir d'entretenir son pupille, ni de l'assister matériellement. D'autre part un tuteur peut obtenir aide et conseils auprès de l'autorité tutélaire et des services sociaux. Parfois un service social s'occupe pratiquement du pupille ; toutefois le tuteur reste son représentant légal.

Les travailleurs sociaux et les ecclésiastiques sont instamment priés de chercher des personnes qualifiées disposées à fonctionner comme tuteurs bénévoles et de communiquer leurs noms avec quelques renseignements à l'autorité tutélaire de leur circonscription.

H. S. M.

Vous êtes pleine de bonne volonté ? Vos enfants ont quitté la maison en vous laissant davantage de temps libre ? Vous souffrez de ne plus vous sentir « directement utile » ? Vous aimeriez vous dévouer sans savoir où vous adresser ? Adressez-vous sans tarder au *Cartel romand d'Hygiène sociale et morale*, 2, av. de Rumine, Lausanne.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie. Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés. Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

Carmen-Sylva, la reine-poète

(Suite)

Après avoir vécu plusieurs années dans les cours d'Allemagne a fait des séjours prolongés chez l'une de ses parentes, la grande Duchesse Hélène de Russie, Elisabeth, princesse de Wied, sa fiancée à Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, prince-régnant de Roumanie.

Le mariage eut lieu le 15 novembre 1869 à Neuwied. En premier lieu selon le rite catholique des Hohenzollern-Sigmaringen ; puis aussitôt après dans la chapelle protestante des Princes de Wied. Toute la ville était illuminée. Soixante-trois localités de la Principauté apportèrent leurs vœux. Une dame d'honneur roumaine fut attachée à la personne de la nouvelle épouse qui devenait Princesse-régnante de Roumanie. — A Sigmaringen, les parents de son époux accueillirent avec une chaleureuse affection cette belle-fille qui allait vivre, en un lointain pays, leur fils bien-aimé et le seconder dans sa tâche. Par elle, la dynastie se trouverait assurée.

Le couple princier s'embarqua le 7 novembre sur la grande voie fluviale du Danube, seul moyen de communication, à cette époque, avec l'Est européen. Le vapeur le « Franz-Josef » fut mis à leur disposition par l'empereur d'Autriche. A Budapest où ils firent escale, l'Impératrice Elisabeth qui y faisait un séjour, les accueillit avec sa grâce charmante.

A leur entrée dans leur nouvelle patrie, Charles et Elisabeth furent reçus dès les Portes de Fer par plusieurs personnalités roumaines. Les canons tonnaient. Le ciel était d'un azur éblouissant. Et malgré la saison avancée, une pluie de fleurs fut jetée sur la nouvelle mariée. Celle-ci, charmée par le paysage, croyait vivre un conte de fées.

Au port de Giurgévo, un « postillon », légère voiture attelée de huit chevaux montés par des « sourdugi » en costume national, les conduisit « comme le vent » au chemin de fer pour Bucarest, le premier créé en Roumanie. Fêlée tout le long de la route par ce peuple aux élan de sympathie si spontanés, Elisabeth retrouvait ses propres sentiments — ceux qu'elle avait parfois de retour dans le pays natal et la raide étiquette des cours allemands. — Ce n'est pas le brillant de la vie sociale, écrit Elisabeth, ni la richesse d'un pays et de ses habitants qui font le bonheur humain mais plutôt la liberté de pensée et l'absence de préjugés...

C'est ce que la jeune souveraine trouva dans sa nouvelle patrie. Il n'existe pas de peuple plus tolérant, plus libre de préjugés bourgeois que celui qui, dès le début, accueillit cette étrangère à laquelle il voua spontanément son affection en lui donnant plus tard le nom de « Mama Regina ». Elle-même, avant de prendre contact avec eux par son grand cœur, vit de son œil d'artiste, de son âme de poète, ces êtres si beaux, si dignes dans leur costume séculaire et leur vie patriarcale. Elle eut l'impression de retrouver un milieu dans lequel elle avait toujours souhaité vivre.

Fidèle envers et contre tout

Après la bénédiction catholique et protestante qui avaient sanctifié leur union à Neuwied, le couple princier en reçut une dans la religion de sa nouvelle patrie. Dès son entrée dans la Capitale, il se rendit à l'église métropolitaine orthodoxe, sise sur une éminence qui domine Bucarest. Suivant une tradition séculaire, 50 couples, venus de toutes les régions de Roumanie, furent bénis en même temps que leurs jeunes souverains. La pompe solennelle de l'Eglise d'Orient fit, sur Elisabeth, une profonde impression.

Mais tout bonheur est menacé par les forces du mal. Il existait déjà en Roumanie, à cette époque, un parti d'opposition. Les hommes sont lâches. Ils s'attachent volontiers au cœur plus sensible de l'être féminin, sa vulnérabilité leur assure le succès. Lors de son arrivée dans le modeste palais arrangé tant bien que mal pour la recevoir, Elisabeth fut accueillie par un groupe de dames roumaines qui la pria d'accepter, comme don de bienvenue, un diadème en brillants. Touchée par ce joli geste, la Princesse déclara pourtant que ce joyau appartenait au Trésor de la Couronne. Or, un journal satirique du parti

par Yvonne Cantacuzène

Un document inédit

politique adverse, la représenta vêtue en mendicante et couronnée de ce diadème. On poussa la méchanceté jusqu'à lui envoyer sous pli personnel, cette basse caricature. Ce fut un début.

L'année suivante, au moment de la guerre franco-prussienne de 1870, l'hostilité des francophiles roumains créa une mésintelligence entre certains politiciens et les souverains. La réaction anti-allemande prit l'aspect d'une révolte qui alla jusqu'à proclamer, dans la ville pétrolière de Ploieshti, la déchéance de Carol Ier et l'instauration de la république. La défaite des Français provoqua le ressentiment des Roumains contre la Prusse. Il y eut des manifestations hostiles à l'occasion de l'anniversaire du nouvel empereur d'Allemagne que la colonie allemande de Bucarest fêta inconsiderément. La fête « est interrompue par des énumérations qui lancent des pierres et des injures, dans un fracas de vitres brisées, et la police n'intervient pas ! ».

C'en était trop. Carol et Elisabeth pensèrent sérieusement à se retirer du pays où tous deux étaient venus avec tant de confiance. De sages conseillers et surtout le boyard moldave Lascar Catargi, premier ministre et homme d'un solide bon-sens, décidèrent les souverains à ne pas quitter ce peuple qui mettait en eux tout son espoir. Ces troubles n'étaient qu'une vague passagère. « Je connais mes Roumains », déclara Lascar Catargi « leur esprit est versatile mais généreux et bon ». Bref, tout finit par des chansons, chez ce peuple latin par excellence. L'humeur bien connue des Roumains fit qu'on ne tarda pas à se gausser de la « Révolution de Ploieshti » et de sa « république ». Par un curieux mais caractéristique revirement, son chef devint un des sujets les plus dévoués du souverain dont il avait décrété le renversement. Il servit loyalement Carol Ier et fut son aide-de-camp jusqu'à sa mort après s'être réhabilité sous les bannes turques, pendant la Guerre d'indépendance roumaine de 1877.

Au lendemain des manifestations anti-germaniques, le fin diplomate qu'était Catargi, proposa au couple princier un voyage en Moldavie, province qu'Elisabeth ne connaissait pas encore. Les habitants de cette contrée qui conserve pieusement le souvenir de son glorieux Prince Stéphane-le-Grand, défenseur de la chrétienté d'Orient au 16e siècle, étaient de fervents monarchistes. Les nouveaux souverains furent accueillis avec un enthousiasme qui les fit revenir sur leurs déceptions. Le tempérament poétique d'Elisabeth rencontra un heureux écho dans cette province qui a produit plus d'artistes que de politiciens. Charles lui-même, caractère plus réaliste, fut convaincu au cours de ce voyage, de l'attachement de ce peuple qui l'avait librement choisi et attendait de lui son entière libération. Lui, lui et Elisabeth virent plus clairement, plus profondément la grandeur de la mission qui leur était échu.

Pourtant, Elisabeth, âme hypersensible, conserva au tréfonds d'elle-même la trace de sa première déception. D'autant plus vivement que sa santé payait à ce moment-là, le tribut de sa future maternité. En un recueil de pensées publié plus tard sous son pseudonyme devenu célèbre, on retrouve d'amers échos des épreuves traversées par elle et son époux en leur difficile début de règne. Certaines des pensées qu'elle confia alors à ses cahiers intimes, sont significatives : « La foule, écrit-elle, est comme la mer ; elle vous porte ou vous engloutit. » Et encore : « A tous les mortels on accorde une langue et une plume pour se défendre. Des souverains seuls on exige qu'ils soient comme Dieu qui se laisse injurier sans mot dire. »

La petite Princesse Marie, fille unique des souverains, naquit en septembre de cette année 1870 si tourmentée. D'une merveilleuse précocité, cette enfant montra pendant sa courte vie, des sentiments et une intelligence supérieure à son âge. Quand elle eut deux ans, Elisabeth l'emmena à Neuwied pour la montrer à sa mère, la vieille Princesse de Wied-Nassau. Mais dès le début, la petite Marie exprima sa nostalgie de son pays natal, la Roumanie : « Itty (littre) wants to go home, répitait-elle ; to Itty's own home, la Bucarest... » mêlant les deux langues qui lui étaient familières, l'anglais qu'elle tenait de sa nurse et le roumain que lui parlait son entourage.

* Mama Regina = notre Mère la Reine.

** Noëlte Roger : Même ouvrage.

*** Itty veut retourner à la maison, dans la propre maison d'Itty, à Bucarest...

(à suivre)